

Lettre ouverte.

Angers le 10 novembre 2011

Le Collectif pour la promotion de l'école publique dans les Mauges.

L'association des parents d'élèves des écoles publiques de Beaupréau.

Le Collectif vigilance Laïcité de Maine et Loire :

FCPE – FOL– Francas- FSU – JPA – LDH- OCCE - SNEP - SNES – SNESUP- SNUipp –Solidarité Laïque - Sud-Education– UNSA Education.

Siège : 14 bis avenue Marie Talet – 49100 ANGERS

à

Mesdames et messieurs les candidates et candidats à l'élection présidentielle.

Objet : cité scolaire publique de Beaupréau et présence de l'enseignement public sur tout le territoire

Monsieur

"La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion."

De cet article premier de la Constitution découle l'article L 141 1 du code de l'éducation stipulant que *"l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les niveaux est un devoir de l'Etat"*.

Ce n'est pas encore le cas dans le Maine et Loire, dans les Mauges, à Beaupréau. Dans ce chef lieu d'un canton de 27 000 habitants, le Conseil général de Maine et Loire diffère la construction d'un collège public alors que la construction d'un lycée public d'enseignement général et technique est acté pour 2015. La logique de la continuité scolaire dans l'enseignement public de la maternelle à la terminale aurait voulu que ce collège public soit construit cette année. En se référant aux seuls élèves fréquentant les écoles primaires publiques du canton, il aurait accueilli 79 élèves en sixième. Mais, le Conseil général, pour ne pas répondre à la demande des parents du canton, élargit l'offre de l'enseignement public aux cantons voisins. Il avance alors des arguments qui ne résistent à une analyse objective. En effet, le collège public le plus proche (10 kms) atteint déjà 85,25% de sa capacité maximale et celui qui est situé à 20 kms a un taux de remplissage de 75,56%. Eu égard à l'augmentation de la population et au développement des écoles primaires publiques dans les Mauges, il est incontestable que, dans un an ou deux, ces collèges publics ne pourront plus accueillir les élèves du canton de Beaupréau. Ainsi, dès que le collège le plus proche (Montrevault) sera saturé des déplacements de plus 20 kms seront imposés à certains élèves.

Mais, pour revenir à l'article premier de la Constitution, même si des collèges voisins pouvaient accueillir des élèves du canton de Beaupréau (ce qui n'est pas le cas), serait-il juste que les élèves dont les parents ont choisi l'enseignement public soient obligés de prendre un car pour rejoindre leur établissement alors que ceux dont les parents ont (de gré ou par défaut) opté pour l'enseignement privé ne connaissent pas cette contrainte.

En effet, à Beaupréau l'enseignement privé catholique secondaire dispose d'un collège, d'un lycée d'enseignement général et d'un lycée professionnel.

Ce monopole de l'enseignement catholique secondaire cessera enfin en 2015 avec l'ouverture du Lycée public. Cette nouvelle situation déplaît fortement à l'enseignement catholique. En vain, ses responsables ont multiplié les démarches auprès du Conseil régional pour conserver l'exclusivité de l'enseignement secondaire. En revanche, celles qui furent menées auprès du Conseil général ont abouti. Les conditions fixées par le Conseil général sur le remplissage préalable des collèges publics des cantons voisins l'attestent. Elles visent tout simplement à retarder la construction du Collège public à Beaupréau qui, en partie, alimenterait le lycée public. En effet, la réussite immédiate qui en découlerait, précipiterait une fuite d'élèves de l'enseignement catholique vers l'enseignement public. Pour cette raison, d'ailleurs, l'enseignement

catholique a osé menacer d'ester contre la création du lycée public pour "concurrence déloyale". Peu leur importait, qu'au nom du libre choix, la concurrence soit ailleurs leur crédo.

Devant la position partisane du Conseil général, les syndicats de l'enseignement public, les parents d'élèves de la FCPE, les DDEN ont présenté un vœu au Conseil départemental de l'Education nationale du 15 novembre 2010. Ce vœu voté à l'unanimité moins une abstention, conformément au décret No 86-486 du 14 mars 1986 pris pour l'application de la loi N° 85-583 du 10 juin 1985 demandait à Madame l'Inspectrice d'Académie de proposer à Monsieur le Préfet de mettre en demeure le Conseil général d'inscrire le Collège public de Beaupréau au programme prévisionnel de ses investissements.

Il fallut une lettre recommandée pour obtenir une réponse de Monsieur le Préfet. Celle-ci, datée du 2 août 2011, fut sans équivoque. En reprenant les arguments du Conseil général, Monsieur le Préfet signifiait qu'il refusait de prendre en compte le vœu présenté par le Conseil départemental de l'Education nationale.

Sous le couvert d'un fonctionnaire d'Etat nommé par le Président de la République, l'Assemblée départementale de Maine et Loire peut donc en matière scolaire, à Beaupréau, pratiquer une politique contraire aux valeurs de la République. Le refus de Monsieur le Préfet donne tout le sens à l'absence de réponses de Monsieur le Ministre de l'Education nationale aux différents courriers envoyés sur ce sujet par les parents d'élèves et les collectifs.

Les organisations signataires vous demandent si, élu(e)s, vous pourriez sur tout le territoire et notamment à Beaupréau, à l'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque.

Les organisations signataires n'ont pas l'intention de baisser les bras et d'attendre sans protester le bon vouloir du Conseil général, le 19 décembre, jour de l'ouverture de la session de fin d'année de l'Assemblée départementale, devant les grilles de la Préfecture à 9h 30, elles organiseront une conférence de presse et poseront symboliquement la première pierre du Collège. Elles manifesteront ainsi tout à la fois contre les positions conjointes du Conseil général et de Monsieur le Préfet. Nous serions d'ailleurs heureux d'y accueillir un de vos mandataires.

Dans l'attente de votre réponse, les membres des Collectifs et les parents d'élèves de Beaupréau vous prient d'agréer l'expression de leurs sentiments républicains.

Pour le "Collectif vigilance
de Maine et Loire

Pour le Collectif
de la promotion de l'école
dans les Mauges

Pour l'association des parents
d'élèves des écoles publiques
de Beaupréau.

Le Coordonnateur
Jack Prault

Le coordonnateur
Jean-Bernard Audureau

La vice-présidente
Monique Pasquier